

# Ouverture de la Saison des Licences

## 01 JANVIER 2025

**Ruphine DAVERY**  
Responsable des Licences



# LICENCES 2025 – DOCUMENTS

- Documents officiels à télécharger :
  - [Bordereau vierge de demande de licence Joueur/Dirigeant/Volontaire](#)
  - [Bordereau vierge de demande de licence Educateur](#)
  - [Bordereau vierge de demande de licence Arbitre](#)
  - [Questionnaire de santé à destination des licencié\(e\)s MAJEURS](#)
  - [Questionnaire de santé à destination des licencié\(e\)s MINEURS](#)
  - [Modèle de certificat médical à utiliser dans le cadre d'une demande de RENOUELEMENT](#)
  - [Dossier de surclassement - ARTICLE 73.2](#)
  - [Accord du club quitté pour l'article 117/d RGx FFF \(Spécifique nouveaux clubs\)](#)
  - [Attestation d'honorabilité pour les éducateurs](#)

# LICENCE 2025

## DOCUMENTS JOUEUR FEDERAL

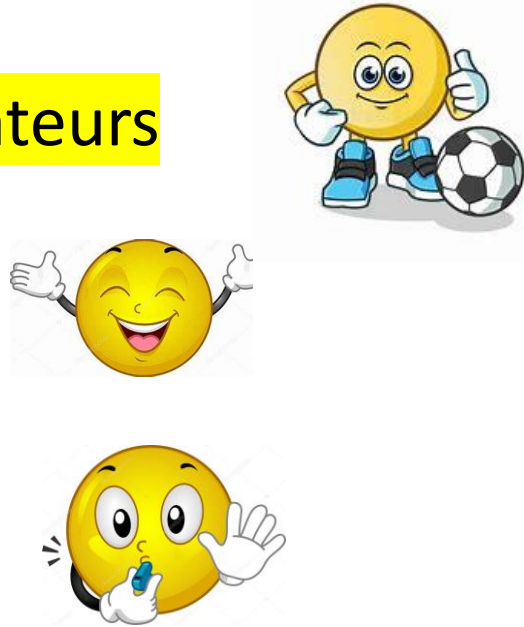
- Documents officiels à télécharger :
- Bordereau vierge de demande de licence Joueur fédéral
- Formulaire assurance 2024/2025
- Modèle déclaration sinistre 2024/2025
- Formulaire d'adhésion aux garanties individuelles accidents 2024/2025
- Circulaire avenants joueurs fédéraux

# LICENCES DEMATERIALISÉES AUTORISÉES

- TYPES DE LICENCES

- NATURE DE DEMANDES

- Joueurs Amateurs
- Dirigeants
- Volontaires
- Arbitres
- Educateurs
- Foot santé



**UNIQUEMENT  
RENOUVELLEMENT**

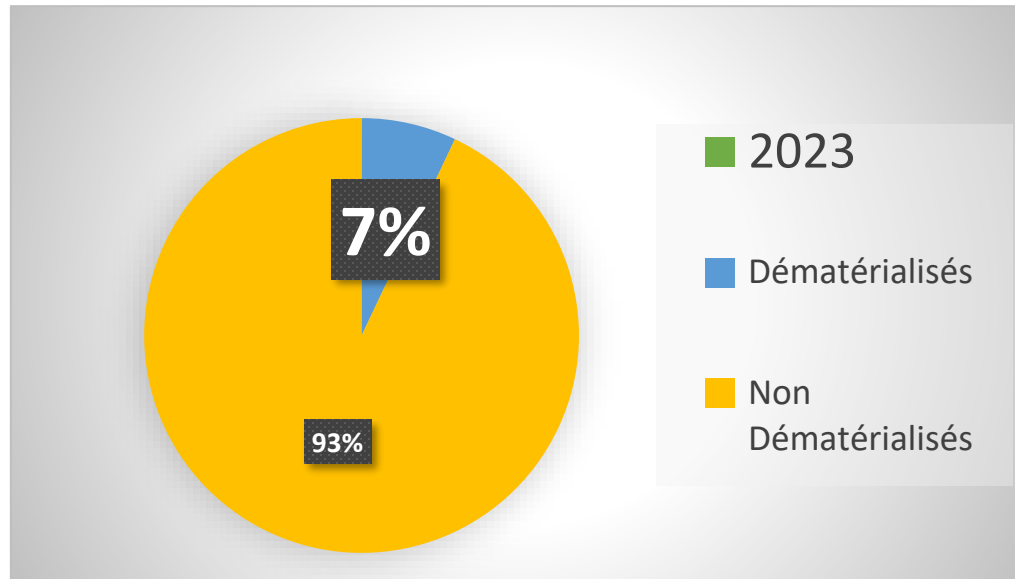


**LICENCES non DEMATERIALISÉES  
NOUVEAUX et CHANGEMENTS DE CLUBS**

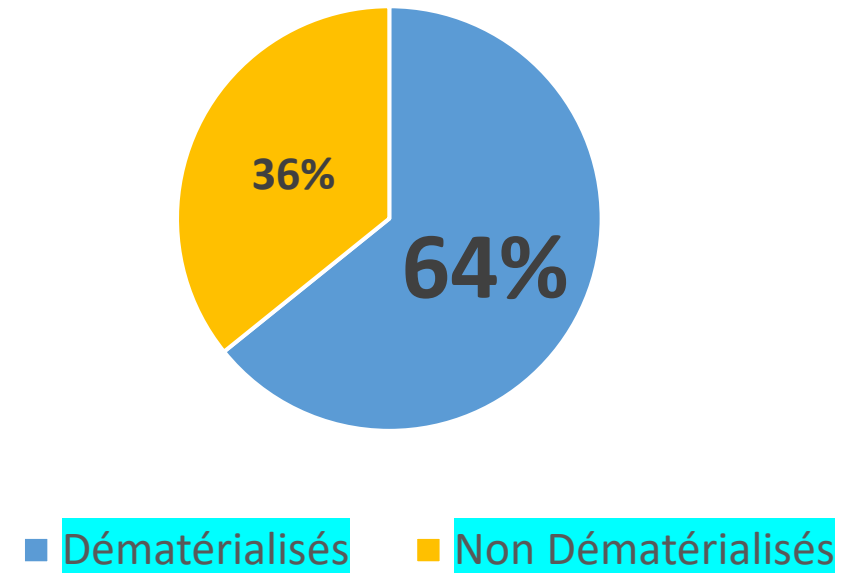
# RAPPEL

## STATISTIQUES LICENCES DÉMATÉRIALISÉES

SAISON 2023



SAISON 2024



# NOUVEAUTE

- FUTNET
- Licences « FOOT SANTE » permet à son titulaire d'exercer uniquement l'une des trois pratiques suivantes :
- Foot en marchant,
- FitFoot,
- GolfFoot
- Pour obtenir une licence « Foot Santé », le demandeur doit, chaque saison, attester avoir été examiné par un médecin l'ayant autorisé à exercer une activité sport-santé, hors cadre compétitif, pour son bien-être physique, mental ou social. **Il n'y aura pas besoin de certificat médical**. Le titulaire d'une licence « Foot Santé » ne peut pas prendre part, au moyen de ladite licence, à un match d'une compétition ou d'un critérium Loisir.

**Le titulaire d'une licence « Foot Santé » pourra alors exercer l'une ou plusieurs des trois pratiques uniquement au sein de son club**

# DATES A RETENIR

## Début d'enregistrement des licences

le 01 JANVIER 2025 (*Toutes catégories confondues*)

Les joueurs peuvent changer de club durant deux périodes distinctes :

**PERIODE NORMALE** : du 01 JANVIER au 15 Février (*16 si le 15 est un joueur férié*)

**HORS PERIODE** : du 16 Février AU 31 Aout

Les clubs évoluant en compétitions **SUPER Elite U15 et SUPER Elite U17** : HORS PERIODE du 16 Février AU 30 Septembre

Après le 31 Aout : **UNIQUEMENT** les joueurs de clubs dernières série de Ligue (Apposition du cachet « dernière série de ligue / Uniquement dans sa catégorie d'Age »)

(Clubs de Régionale 1)

Joueur étranger en provenance d'une Fédération étrangère Période :

01/01/2025 au 03/02/2025

(*Sous réserve de modifications Fifa –Tms*)

**En cas de problème contacter : [transferts@fff.fr](mailto:transferts@fff.fr)**

**RENOUVELLEMENT DEMATERIALISÉE jusqu'à la Fin de Saison**

# CALENDRIER DES EVENEMENTS

## « STATUT DE L'ARBITRAGE »

31 mars

date limite de renouvellement et de changement de statut

30 avril

date limite d'information des clubs en infraction

31 juillet

date limite de demande de licence des nouveaux arbitres et des changements de clubs  
date limite de l'examen de régularisation  
date d'étude de la 1ere situation d'infraction

31 août

date limite de publication des clubs en infraction au 31 juillet

15 décembre N+1

date d'étude de la 2 situation d'infraction, incorporant la vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre

31 décembre N+1

date limite de publication définitive des clubs en infraction



# RAPPEL REGLEMENTAIRE

- **Mise à Jour des Membres du BUREAU obligatoire** : aucune licence ne peut être contrôlée et validée si le club n'a pas mis à jour dans le FootClubs les MEMBRES de son BUREAU. Le club doit enregistrer une licence sur FOOTCLUBS pour chaque membre du bureau (Président, Trésorier, Secrétaire et Correspondant).
- **Licence Dirigeant( e )** : Chaque club devra posséder 3 licences « dirigeant » au minimum plus 1 dirigeant licencié minimum par section obligatoire
- **Licence par Section** : Tous les clubs affiliés participant aux différentes compétitions doivent obligatoirement avoir 10 (dix) licences validées par la Ligue dans la catégorie la plus élevée ou section de jeunes la plus élevée (clubs de jeunes) au plus tard **le 28 février de la saison en cours**, faute de quoi le club sera considéré comme non engagé sans qu'il puisse être exigé de remboursement de quelconque montant de l'engagement
- **Les ENTENTES** : Le club support doit saisir une déclaration d'entente sur « **Vie du Club** » via leur Footclub **avant le 28 Février de la saison**
- **Les demandes de SURCLASSEMENTS** : les dossiers de demandes de surclassement peuvent être déposés sous pli cacheté toute la saison **UNIQUEMENT pour les joueurs n'ayant pas de « cachet » « uniquement dans sa catégorie d'âge ».**
- Par ailleurs, nous vous informons qu'il vous est possible, dès à présent, de mettre à jour les photos de vos licenciés. Vous pouvez également **vérifier la validité du certificat médical** pour chacun d'eux comme ceci : [Footclubs / Licences / Editions et extractions / Editions licenciés / Extraction MS Excel / Liste Standard / Valider.](#)
- Les services Licences se tiennent à votre disposition pour toutes questions :
- Licences : [licence@lrf.re](mailto:licence@lrf.re)
- Educateurs : [crt@liguefoot-reunion.fff.fr](mailto:crt@liguefoot-reunion.fff.fr)
- Arbitres : [ilegallais@lrf.re](mailto:ilegallais@lrf.re)
- Informatique : [informatique@lrf.re](mailto:informatique@lrf.re)

# RAPPEL : Délai de qualification

- **Joueurs amateurs** : 4 jours francs (Article 89 RGX FFF)
- **ATTENTION** : Licence validée ne veut pas dire joueur (se) qualifié (e)
- **Exemples :**
  - Si la date d'enregistrement de la demande de licence de votre licencié est datée du **01 janvier**, votre joueur **est qualifié le 06 janvier**
  - Si la date d'enregistrement est **le mardi 07 janvier**, **votre joueur est qualifié le dimanche 12 janvier**.
  - Après validation par le service des licences, **vous pouvez connaître la date de qualification sur footclubs.**

**Procédure :** Vous allez dans la rubrique Licences/Liste de joueurs / Cliquez sur la date d'enregistrement / Une fenêtre s'ouvre et vous avez la date de qualification.

BONNE SAISON 2025

du Service des Licences